

BUREAU FEDERAL

Réunion du 25 avril 2014 Conférence téléphonique

Présents : Jean-Pierre SIUTAT – Président.
Mmes Stéphanie PIOGER, Françoise AMIAUD.
MM Thierry BALESTRIERE, Pierre COLLOMB, Frédéric FORTE, Gérald NIVELON,
Jean-Pierre HUNCKLER, Jean-Marc JEHANNO, Philippe LEGNAME.

Excusés : Mmes, Nathalie LESDEMA et Catherine GISCOU.
MM., Alain SALMON et Jean-Yves GUINCESTRE.

Objet : Consultation du Bureau Fédéral suite à la décision du Tribunal Administratif, en date du 24 avril 2014, dans le cadre du litige opposant la SEM Elan Sportif Chalonnais à la FFBB lié à la rencontre de Pro A Chalon – Cholet.

Jean-Pierre SIUTAT retrace l'historique du dossier.

Il est impératif que soit prise une décision avant la fin de la saison régulière de Pro A, prévue le 8 mai au soir, afin que les rencontres de Play-Off soient connues.

Les délais de convocation de la Chambre d'Appel de la FFBB nécessitent de prendre une décision très rapidement.

En application de l'article 914 des Règlements Généraux, le président expose que le Bureau Fédéral peut interjeter appel de toute décision de première instance.

Après discussion, les membres du Bureau Fédéral décident à l'unanimité de faire appel de la décision de première instance.

P. COLLOMB et F. FORTE n'ont pas participé au vote.